



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2019

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-088 / 3-2-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 juillet 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, A. COLLIN, J. COUTURIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

**Représentés :** M. CHASSON, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, R. MAZZILLI, J. ROBERT, C. STELLA.

**Absents :** N. CHARLETY, J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / VENTES : Cession de l'immeuble SIS 130 boulevard de la république à la SCI RRP**

---

Rapporteur : Yves Allardin

**EXPOSE :** La Commune de Voiron est propriétaire d'un immeuble situé 130 boulevard de la République à Voiron, depuis l'acquisition qu'elle en a faite en juillet 1992. Ce bien a été mis en location pendant de nombreuses années, jusqu'au départ du dernier occupant. Il est aujourd'hui vacant et sans destination au PLU.

Après une précédente mise en vente qui n'a pas abouti du fait du désistement du candidat à l'acquisition, la municipalité a trouvé un nouvel accord avec la SCI RRP, représentée par Monsieur Robert RUSZAY, ou toute société pouvant se substituer à lui, qui se porte acquéreur de l'immeuble, en l'état, au prix de 110 000 euros.

Le bien objet de la vente se situe sur la parcelle cadastrée AV 31, et se compose des lots 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, et 14 de la copropriété, consistant en un local commercial, un appartement, une cave, un garage, un jardin et des cours. La surface habitable de l'ensemble est de 125,44 m<sup>2</sup>.

**PROPOSITION :**

VU l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 1<sup>er</sup> juillet 2019,  
VU l'avis de la Commission Urbanisme du jeudi 27 juin 2019,  
VU l'avis France Domaine en date du 19 décembre 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente vente à la SCI RRP, représentée par Monsieur Robert RUSZAY, au prix de 110 000 euros,
- D'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, Premier Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT